



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à 19 h 35, le Conseil d'administration du CCAS de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Ophélie CONCY-LAIR, Vice-Présidente du CCAS,

Présents	Excusés	Absent
Myriam GERMAIN Ophélie CONCY-LAIR Denis BOSSARD Christine ZAKAS Magali BONNET-AMELINE Annick CORBINEAU Maryvonne GUIBERT Guy CAILLE Dorothée MORIN	Jérôme LETOURNEAU pouvoir à Ophélie CONCY-LAIR	Nicolas BOUCHER

10 votants

Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil d'administration. Le quorum est constaté. Christine ZAKAS est désignée secrétaire de séance.

Madame Ophélie CONCY-LAIR, Vice-Présidente ouvre la séance à 19 h 35 et rappelle l'ordre du jour.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 21 mars 2023

AFFAIRES FINANCIERES

- Demande de subvention exceptionnelle « Vestiaire Solidarités »
- Demande de subvention de la MFR
- Appel de fonds FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur le Clos d'Arsène
- Vacances séniors
- Informations diverses :
 - Questionnaire Solibus
 - Point accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)
 - Déménagement Restos du cœur/Vestiaire solidarité
 - Projet permanence Misson Locale à La Planche
- Retour sur la première réunion de travail
- Semaine bleue / Repas des aînés

D20230525_01 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 21 mars 2023

DÉLIBÉRATION

Madame la Vice-Présidente du CCAS, propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 21 mars 2023.

Aucune remarque n'ayant été formulée,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (10 voix pour) des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 21 mars 2023.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU pouvoir à Ophélie CONCY-LAIR Myriam GERMAIN Ophélie CONCY-LAIR Christine ZAKAS Magali BONNET-AMELINE Annick CORBINEAU Maryvonne GUIBERT Dorothée MORIN, Guy CAILLE, Denis BOSSARD	0	0

DÉBATS

Aucune question n'est posée

D20230525_02 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Vestiaire Solidarité

DÉLIBÉRATION

Madame la Vice-Présidente du CCAS, présente le dossier de demande de subvention exceptionnelle de l'association Vestiaires Solidarité.

Cette association regroupe 9 communes de l'ancienne communauté de communes de la Vallée de Clisson, à savoir Boussy-Gétigné-Clisson-Gorges-St hilaire de Clisson – Maisdon sur sèvre – Monnières et Remouillé.

L'association vient en aide aux plus démunis, sur le plan vestimentaire en collectant des vêtements, des chaussures, pour adultes et enfants, du linge de maison...

L'association intègre de nouveaux locaux (mutualisés avec l'association Les Restos du Cœur) construits et mis à disposition gratuitement par la ville de Clisson.

Ces locaux ne sont pas aménagés, or l'association doit pouvoir agencer la salle de vente ainsi que la réserve. Une étude a donc été faite sur l'installation intérieure à prévoir.

Le coût des rayonnages s'élève à 3 226,11 € HT soit 3 871,33 € TTC.

8 communes sont sollicitées pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle (hors Clisson).

Etant précisé qu'aucun montant n'est demandé par l'association, les membres du conseil d'administration du CCAS proposent collectivement d'appliquer le montant de calcul suivant :

-50 % du coût restant à la charge du demandeur et 50 % restants divisés par 8 communes sollicitées
- soit 3 871 € /2 = 1 935,50 €
- puis 1 935 € /8 = 242 €

La somme de 250 € est proposée au titre de la subvention exceptionnelle,

Vu les explications énoncées ci-dessus,

Madame la Vice-présidente, propose aux membres du CCAS de verser la somme de 250 € au titre d'une subvention exceptionnelle pour installation des nouveaux locaux à l'association Vestiaire Solidarités.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (10 voix pour) des membres présents et représentés,

APPROUVE le mode de calcul déterminant le montant de la subvention à verser.

DECIDE d'attribuer la somme de 250 € au titre d'une subvention exceptionnelle pour installation des nouveaux locaux à l'association Vestiaire Solidarités.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP du CCAS 2023, à l'article 65748.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU pouvoir à Ophélie CONCY-LAIR Myriam GERMAIN Ophélie CONCY-LAIR Christine ZAKAS Magali BONNET-AMELINE Annick CORBINEAU Maryvonne GUIBERT Dorothée MORIN, Guy CAILLE, Denis BOSSARD	0	0

DÉBATS

Aucune question n'est posée

D20230525_03 Appel de fonds 2023 du FSL

DÉLIBÉRATION

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée délibérante le fonctionnement du Fonds Solidarité Logement, elle indique que la participation, inchangée depuis plusieurs années s'élève à 189 € pour 2023.

Il est proposé de poursuivre la participation du CCAS au Fonds Solidarité Logement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (10 voix pour) des membres présents et représentés,

VALIDE la participation du CCAS au Fonds Solidarité Logement pour l'année 2023.

DECIDE De verser la somme de 189 € au titre de l'appel de fonds 2023 au Fond de Solidarité Logement.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP du CCAS 2023, à l'article 65733.

DIT que la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Président du conseil Départemental,
- Madame la trésorière de Clisson

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU pouvoir à Ophélie CONCY-LAIR Myriam GERMAIN Ophélie CONCY-LAIR Christine ZAKAS Magali BONNET-AMELINE Annick CORBINEAU Maryvonne GUIBERT Dorothée MORIN, Guy CAILLE, Denis BOSSARD	0	0

DÉBATS

Aucune question n'est posée

D20230525_04 Demande de participation au fonctionnement de la MFR-cfa VENANSAULT

DÉLIBÉRATION

Madame la Vice-Présidente du CCAS, présente le dossier de demande de subvention de la MFR-CSA de Venansault.

Elle rappelle que la MFR, située à Venansault, propose un enseignement par alternance et accueille 262 apprenants dans les formations suivantes :

- 4^{ème} et 3^{ème} par alternance
- Seconde Professionnelle Conseil Vente d'Animaux de Compagnie et de Jardinerie
- Seconde Professionnelle Productions Agricoles
- 1^{ère} et Terminale Bac Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole
- Certificat de Spécialisation Conduite d'un élevage Bovin Lait

La MFR demande une subvention dans le cadre de la participation au fonctionnement de leur établissement qui scolarise un jeune remouilléen, scolarisé en 2^{nde} Prod.
Vu les explications énoncées ci-dessus,

Madame la Vice-présidente, propose aux membres du CCAS de poursuivre la politique instaurée en début de mandat concernant les établissements de formation à savoir d'accompagner la famille en cas de besoin si celle-ci sollicite le CCAS.

La famille de l'élève va être informée de la demande de l'établissement et va être invitée à solliciter le CCAS en cas de besoins liés à la scolarité de l'élève.

Cette démarche vise à accompagner directement la famille, au contraire d'une subvention à l'établissement qui n'est pas fléchée directement vers l'élève.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (10 voix pour) des membres présents et représentés,

APPROUVE poursuivre la politique instaurée en début de mandat concernant les établissements de formation de ne pas verser à l'organisme de formation de subvention de participation au fonctionnement.

DECIDE d'informer la famille de l'élève de la demande de l'établissement et l'inviter à solliciter le CCAS en cas de besoins liés à la scolarité de l'élève.

DIT que Cette démarche vise à accompagner directement la famille, au contraire d'une subvention à l'établissement qui n'est pas fléchée directement vers l'élève

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU pouvoir à Ophélie CONCY-LAIR Myriam GERMAIN Ophélie CONCY-LAIR Christine ZAKAS Magali BONNET-AMELINE Annick CORBINEAU Maryvonne GUIBERT Dorothée MORIN, Guy CAILLE, Denis BOSSARD	0	0

DÉBATS

Aucune question n'est posée

QUESTIONS DIVERSES

LE CLOS D'ARSENE

Une présentation des logements est faite aux membres du CCAS suite à la visite de la résidence par les adjoints.

Myriam GERMAIN

7 appartements sur 8 sont fléchés « senior » et ont été attribués. La commission est en attente de la prochaine réunion d'attribution pour le logement qui reste vacant. Une signature commune des baux est organisée le 09 juin en mairie.

Sur les 15 appartements restants, 4 ont été pourvus. Myriam GERMAIN a fourni à Atlantique Habitations un fichier de synthèse sur les dossiers que la commission souhaite présenter, mais à ce jour, nous n'avons aucune information quant aux prochaines commissions.

Une sécurisation des terrasses côté rue Pierre Garreau a été mise en place par le promoteur mais cela reste insatisfaisant. Ce point a été signalé auprès d'Atlantique Habitation. A ce jour, nous restons en attente de leur retour.

LES VACANCES SENIORS

Un bilan de la rencontre du 06 avril avec les élues en charge de la vie sociale de La Planche est fait aux membres du CCAS PAR Madame CONCY-LAIR.

Elle rappelle que le souhait des municipalités de Remouillé et de La Planche est de mutualiser une proposition de vacances pour les seniors.

Le but étant de faire se connaître et se rapprocher des personnes en vue de partager des moments conviviaux permettant, pourquoi pas, de créer du lien entre ces personnes par la suite.

Une réflexion sur la mise en place d'un partenariat avec l'ANCV a été envisagée.

Les points restant à travailler sont :

- Décider d'un premier départ en septembre 2024 ?
- Limite d'âge fixée à 60 ans et plus ?
- Consulter les associations locales pour prise d'avis et retours d'expériences
- Réflexion sur l'organisation d'une réunion publique
- Travail sur la communication
- Définir le coût par personne (Penser au transport lors de l'évaluation du coût par personne)
- Partir sur un premier séjour court, 4 à 5 jours max pour servir de test

Mme CONCY-LAIR verra avec ANCV les conditions de financement, les assurances, etc....

La prochaine réunion est fixée au mercredi 21 juin prochain à 16h30 à La Planche en présence d'une chargée de développement de l'ANCV.

Les membres du CCAS qui seraient intéressés par cette réunion devront se rapprocher de Mme CONCY-LAIR.

LES VACANCES SENIORS

- Ateliers numériques

Il est proposé aux membres du CCAS de renouveler des ateliers numériques via ASEPT :

- A partir de 60 ans
- Groupe de 8 personnes
- 10 séances de 2H
- Session possible de Janvier à Avril 2024
- Même intervenant que cette année

Mme CONCY-LAIR précise qu'à ce jour nous restons en attente de la confirmation définitive de l'ASEPT

- Ateliers pieds

Mme CONCY-LAIR présente cet atelier et informe qu'il y a la possibilité de le mettre en place pour octobre 2023 via la MSA :

- A partir de 55 ans
- Groupe de 10 à 15 personnes
- 12 séances de 1 heures 30

Les objectifs sont de :

- Retrouver la confiance en votre équilibre
- Préserver votre mobilité et votre autonomie
- Reprendre une activité physique en douceur

Un contact a été pris avec la MSA pour l'organiser à l'automne.

- Ateliers vitalité

Cet atelier ne pourra pas être mis en place avant 2024 via la MSA :

- A partir de 60ans
- Groupe de 10 à 15 personnes
- 6 séances de 2 heures 30
 - " Mon âge face aux idées reçues "
 - " Ma santé : agir quand il est temps "
 - " Nutrition, la bonne attitude "
 - " L'équilibre en bougeant "
 - " Bien dans sa tête "
 - " Un chez moi adapté, un chez moi adopté ! "

INFORMATIONS DIVERSES (PAEJ)

- Point d'Accueil Ecoute Jeunes

Un PAEJ arrive sur Vieillevigne en complément de la permanence à Haute-Goulaine. Une psychologue interviendra tous les 15 jours sur ces permanences.

- Questionnaire Solibus

L'association Saint Benoît est une association loi 1901 à but social lutte contre toutes les formes d'exclusion sur le territoire ligérien (Pays de la Loire, Nantes Sud, territoire du Vignoble, Chateaubriant, Saint-Nazaire).

Elle a pour missions d'accueillir, écouter, orienter, former, conseiller, accompagner, inclure par l'emploi, héberger, loger et soigner les personnes dans leur globalité.

Le Solibus est un camion aménagé en bureau qui permet d'aller à la rencontre des personnes en situation d'isolement. Dans le cadre du développement de cette activité, l'association a adressé un mail reçu le 5 mai au CCAS pour transmettre questionnaire en ligne pour connaître les besoins en santé exprimés par les personnes qui viennent solliciter le CCAS de Remouillé.

Une saisie collective des réponses est faite en séance.

- Déménagement Restos du Cœur et Vestiaire Solidarité

Les associations restos du cœur et Vestiaires Solidarité ont emménagé rue des Filatures à Clisson. Il est proposé aux membres du CCAS de visiter les locaux un mercredi matin. La date reste à définir.

- Information Mission Locale

La Planche travaille avec la Mission Locale pour envisager une permanence sur la commune en plus de celle existante sur Montbert dans le but de faciliter l'accès aux jeunes de Remouillé et de Vieillevigne.

Dans le cadre d'un échange avec La directrice de la Mission Locale il a été évoqué l'importance de demander la composition du foyer des personnes sollicitant le CCAS pour des aides. En effet, les services de la mission locale auprès des jeunes entre 16 et 26 ans pourrait être un plus pour ces familles.

• Réunion de travail

Magali Bonnet-Hamelin fait un retour sur le groupe de travail du 10 mai 2023 dont les thématiques étaient la définition de critères pour l'attribution des aides et la lutte contre l'isolement

Le groupe de travail s'est interrogé sur :

1. Le peu de sollicitations du CCAS depuis plusieurs années, il serait peut-être intéressant de réfléchir à une communication plus importante :
 - Via le bulletin municipal
 - Via les réseaux
 - Via une présentation lors des prochains vœux de Maire
2. La cohérence des justificatifs exigés dans le cadre de demandes d'aides minimes (Bon alimentaire ou bon carburant 50€).

Il est proposé à la commission de réfléchir, pour le prochain CCAS, à la possibilité d'envisager une première aide avec une procédure simplifiée :

- RDV simple en Mairie pour création d'un numéro de dossier
- Validation d'une première aide de 50€ sous forme de bon (alimentaire ou carburant)
- Appel ou RDV de suivi à l'issue d'une période donnée
- La situation n'est pas stabilisée : étude plus approfondie du dossier avec demande des éléments justificatifs pour un accompagnement plus complet.
- La situation est régularisée : le dossier reste ouvert et sera réexaminé si une nouvelle demande d'aide venait à être formulée.

• Semaine Bleue et repas des aînés

La semaine bleue se déroulera du 02 au 08 octobre 2023. La thématique 2023 sera **Vieillir ensemble, une chance à cultiver !**

Afin de l'organiser, Mme CONCY-LAIR propose de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain CCAS.

FIN DE LA SEANCE à 22h00

La secrétaire de séance
Christine ZAKAS

La Vice-Président du CCAS
Ophélie CONCY-LAIR

